

La proviseure
Gisèle JANVIER

Téléphone :
05.59.06.04.44

Fax :
05.59.06.56.21

Mél :
ce.0640026f
@ac-bordeaux.fr

Adresse :
25, rue Louis Barthou
64110 GELOS



Gelos, le 15 novembre 2019

La Provisseure
A
Mesdames et Messieurs les psychologues de
l'Éducation Nationale,
Mesdames et Messieurs les CPE
Mesdames et Messieurs les professeurs principaux
de troisième, de seconde et de première
s/c
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Chers collègues,

Dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, vos élèves de quatrième, troisième, 2nde générale et élèves passerelles pourront découvrir par le biais d'une demi-journée à un jour de mini-stage (nuitée possible à l'internat) une ou plusieurs des formations suivantes :

BAC PRO :

- ✓ Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques
- ✓ Technicien Constructeur Bois
- ✓ Technicien Menuisier Agenceur
- ✓ Technicien en Chaudronnerie Industrielle
- ✓ Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre
- ✓ Menuiserie Aluminium Verre

CAP :

- ✓ Peintre Applicateur de Revêtement
- ✓ Electricien
- ✓ Menuiserie Aluminium Verre

Tous ces diplômes peuvent être préparés en formation initiale et par la voie de l'apprentissage

3^{ème} Prépa Métiers :

- ✓ initiation pré-professionnelle.

Ces mini-stages se dérouleront à compter du 06 janvier 2020

Ils se termineront le vendredi 05 juin 2020

Vous pouvez dès à présent télécharger la convention de mini-stage sur le site de notre établissement <http://lmhi-gelos.fr>, à compléter pour les élèves intéressés et à renvoyer à l'adresse suivante :

- serge.peccol@ac-bordeaux.fr (assistant au DDFPT) ☎ = 05.59.06.04.44 poste 317

Par la suite, nous constituerons des groupes d'élèves et nous vous communiquerons la date et l'heure exacte du mini-stage.

Parallèlement à ces mini-stages, des visites de l'établissement peuvent être organisées.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

La Provisseure,
Mme Gisèle JANVIER,

Portes Ouvertes au LMHI
Vendredi 13 mars de 14h à 18h
Samedi 14 mars de 9h à 12h



CONVENTION DE MINI-STAGE ET DE STAGE EN IMMERSION

entre les soussignés :

Madame Gisèle JANVIER,
Proviseure du Lycée des Métiers de l'Habitat & Industrie de GELOS
et

Madame, Monsieur
Principal, Principale du collège
Proviseur, Proviseure du lycée
Directeur, Directrice de la SEGPA

Il a été convenu ce qui suit :

Dossier suivi par :

La proviseure
Gisèle JANVIER

Téléphone :
05.59.06.04.44

Fax :
05.59.06.56.21

Mél :
ce.0640026f
@ac-bordeaux.fr

Adresse :
25, rue Louis Barthou
64110 GELOS

Article 1 : - La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de stages accomplis par des élèves dans le lycée professionnel.

Article 2 : - Les stages constituent le support ou le prolongement d'une information sur l'orientation et doivent permettre à l'élève, après une première expérience pratique, de se déterminer sur un choix professionnel, en toute connaissance et avec de meilleures chances de réussite ultérieure.

Article 3 : - La formation dispensée durant les stages est organisée à la diligence du Proviseur. Un professeur de l'établissement d'origine du stagiaire pourra s'assurer, par une visite, du bon déroulement du stage. L'organisation de cette visite sera arrêtée d'un commun accord.

Article 4 : - Dès lors qu'il participe à des activités en lycée professionnel, le stagiaire peut prétendre au bénéfice de la couverture et des prestations prévues par la législation des accidents du travail. **Le stagiaire effectue un stage d'observation.**

Article 5 : - Les élèves doivent se conformer au règlement et à l'horaire du lycée.

Article 6 : - La prise en charge de la sécurité et de la responsabilité du stagiaire incombe au chef de l'établissement d'accueil, pendant toute la durée de la présence du stagiaire dans son établissement.

Article 7 : - Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant à l'établissement d'accueil, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au chef de l'établissement auquel appartient réglementairement le stagiaire.

Article 8 : Les élèves accueillis dans l'établissement auront la possibilité de déjeuner sur place. Le LMH de Gelos facturera à l'établissement d'origine le repas des élèves demi-pensionnaires. Les élèves externes s'acquitteront sur place du repas pris ce jour-là.

Article 9 : - En cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le proviseur s'engage à prendre toutes dispositions utiles. L'établissement de la victime (et ses parents) seront immédiatement prévenus. Toutes déclarations et pièces seront transmises dans les plus brefs délais, par l'établissement d'accueil puisqu'il revient au chef d'établissement auquel le stagiaire appartient de donner suite au dossier, en application de l'article 146.2 du Code de la Sécurité Sociale et du décret du 31 décembre 1946.

Article 10 : - Date(s) & horaires fixés par le LMHI de Gelos :
..... pour découvrir la (les) formation(s) :

Bac pro :

- Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques
- Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre
- Technicien Menuiserie Aluminium, Verre
- Technicien Constructeur Bois
- Technicien Menuisier Agenceur
- Technicien en Chaudronnerie Industrielle

CAP :

- Electricien
- Peintre Applicateur de Revêtement
- Menuiserie Aluminium Verre

3^{ème} Prépa Pro :

Nom du tuteur (professeur du LMHI de GELOS) :

Pour l'élève :

NOM : Prénom :

Né(e)le : De la classe de :

De l'établissement :

Régime élève (cochez) : Interne DP 4 jours DP 5 jours

Informations importantes afin de préparer au mieux son accueil dans nos ateliers :

Taille de vêtements : Pointure chaussures :

TARIF REPAS / NUITS en vigueur au LMHI GELOS (au 01/01/2017)

- L'élève prendra son repas au lycée (3,80€ le repas) Oui Non
- L'élève souhaite bénéficier de l'accueil à l'internat (9,31€ la nuitée) Oui Non

Pour plus d'information, veuillez contacter les Services d'INTENDANCE du Lycée

Nom du professeur principal :

Nom du responsable légal :

Adresse :

Tél. domicile : Tél. travail :

Adresse mail des parents :

Fait à le

L'infirmière de l'établissement d'origine se mettra en contact avec l'infirmière du LMHI de Gelos afin de lui communiquer toute information nécessaire à l'accueil de cet élève

*Le Chef d'Etablissement
de l'élève*

*La Provisureur du
LMHI de Gelos*

*Le Responsable Légal
de l'élève*

